

REJOIGNEZ-NOUS

BULLETIN D'ADHÉSION

Les adhérents
bénéficient
d'un tarif
préférentiel
pour les
concerts.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la réduction d'impôts pour les particuliers est égale à 66 % des dons versés aux œuvres et organismes d'intérêt général, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si ce plafond est dépassé, l'excédent est reportable sur les cinq années suivant le versement. Les Moments Musicaux de Touraine sont éligibles au dispositif de la loi relative au mécénat.

À compléter et à retourner accompagné d'un chèque à l'ordre de :

Les Moments Musicaux de Touraine, 1 place de l'Amiral Querville 37200 TOURS
Tél. 07 87 07 86 36 - www.mmt37.org - mmt37@wanadoo.fr

Nom, Prénom :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

--	--	--	--	--	--

e-mail :

Je souhaite devenir membre bienfaiteur

Montant du don (à partir de 100 €) :

Je souhaite devenir membre actif - Montant du don : 30 €

- Par couple : 50 €